



Manifeste des Entreprises de l'eau

*2024-2029 : L'eau,
priorité européenne au plus près
des besoins des territoires*





Contexte

Les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne éliront en juin 2024 les nouveaux membres du Parlement européen.

La Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau (FP2E) saisit l'opportunité de ce renouvellement des institutions européennes pour formuler des recommandations fondées sur l'expertise des Entreprises de l'eau à l'attention des futurs membres du Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne, dans la perspective de l'élaboration de leur feuille de route.

La Fédération professionnelle des Entreprises de l'eau regroupe les entreprises (Veolia, Suez, Saur, Sogedo, Sefo) qui produisent et distribuent l'eau potable à 60% des Français, et traitent les eaux usées d'un Français sur deux.

Les Entreprises de l'eau emploient 28 000 personnes en France, dont 990 emplois mobilisés en R&D, et comptent 61% d'effectifs à l'international. L'ensemble de la filière représente 100 000 salariés en France et fait appel à des start-up et des industries organisées en réseaux formels et informels, pour développer des solutions innovantes et robustes.

En Europe, hors de France, ces entreprises desservent près de 26 millions d'habitants en eau potable, et 33 millions en assainissement collectif.

FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, CONCRÉTISER UNE AMBITION FORTE EN MATIÈRE DE CONSOMMATION RESPONSABLE

En première ligne face aux enjeux liés à la rareté de l'eau, la **Fédération des entreprises de l'eau se réjouit des avancées engagées par l'Union européenne pour répondre aux défis liés au changement climatique, tels que le stress hydrique** dû à une raréfaction de la ressource en eau ou à une abondance d'eau accompagnée de pollutions.

Elle salue à ce titre la révision des directives sur l'eau potable et sur les eaux résiduaires urbaines.

Les Entreprises de l'eau appellent de leurs vœux une initiative forte de l'Union européenne pour accompagner la transition hydrique des territoires et des Etats-Membres, et la mise en œuvre d'indicateurs de suivi, grâce à la mobilisation d'outils de monitoring adaptés.

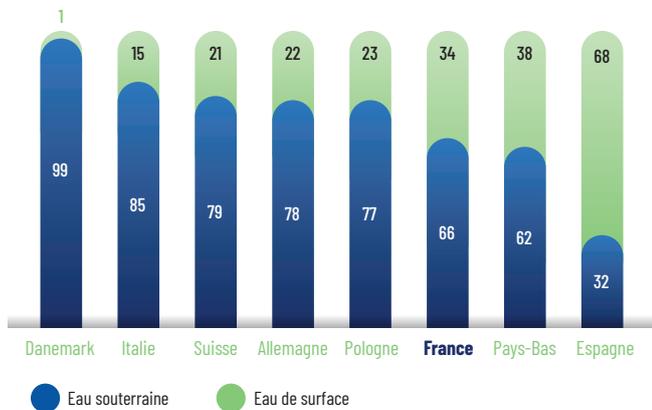


Source : rapport FP2E/BDO 2023

Recommandation 1

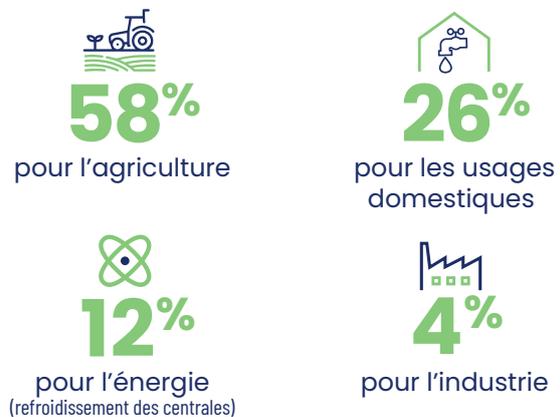
Elles recommandent la prise en compte de l'impact sur la ressource en eau de l'ensemble des politiques publiques européennes, en particulier au regard de ses usages dans les secteurs industriel et agricole.

Europe : origine des prélèvements pour les services d'eau potable



Source : BDO Advisory d'après Eurostat, German Federal Statistical Office et BNPE

France : Répartition des volumes d'eau consommée
prélèvements nets tenant compte de la part rejetée dans le milieu naturel



Recommandation 2

Afin de soutenir une ambition forte en faveur de l'accompagnement de la transition hydrique dans les territoires, les Entreprises de l'eau souhaitent que les institutions européennes soutiennent concrètement les initiatives des acteurs locaux pour l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau.

Recommandation 3

Elles recommandent la mobilisation de solutions innovantes visant notamment à économiser l'eau, réduire les fuites sur les réseaux d'alimentation et recycler les eaux usées traitées pour limiter l'utilisation de l'eau potable mais aussi diminuer les prélèvements sur la ressource.

Recommandation 4

Elles recommandent que les institutions européennes accompagnent les efforts d'investissements des collectivités pour rattraper les retards pris en matière d'adaptation ou de renouvellement des équipements.

2 GARANTIR L'ACCÈS À UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ PARTOUT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Recommandation 5

Les Entreprises de l'eau insistent sur la nécessité d'actions volontaristes pour réduire les micropolluants à la source, en particulier dans les périmètres de protection des captages.

Par ailleurs, malgré le cadre réglementaire européen existant, elles constatent des écarts importants entre États-membres. Par exemple, la définition de la potabilité de l'eau devrait être identique sur tout le territoire européen, mais selon les choix

d'échantillonnage, ou la définition de la pertinence des métabolites de pesticides, une eau réputée potable dans un territoire ne l'est pas ailleurs dans l'UE et vice-versa.

Recommandation 6

Les Entreprises de l'eau demandent l'harmonisation des critères de potabilité de l'eau, dans l'intérêt des collectivités territoriales et des citoyens.





3 RENFORCER LES BONNES PRATIQUES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU NIVEAU LOCAL

Les Entreprises de l'eau sont convaincues qu'il faut **mieux recycler les ressources à l'échelon local** : les stations d'épuration de demain seront productrices d'énergie (biogaz), et de produits recyclés (engrais, phosphore, et eaux recyclées adaptées aux différents usages).

Recommandation 7

Elles recommandent de mobiliser l'innovation pour renforcer l'économie circulaire, contribuer à l'objectif de neutralité énergétique et monter en puissance sur la production de ressources vertes issues du traitement des eaux usées.

Par ailleurs, la valorisation agronomique des boues par épandage ou compostage, pratique majoritaire en Europe, a été mise en avant comme une pratique vertueuse pour l'environnement,

assortie d'un suivi accru agronomique et sanitaire. Il est important de veiller à ce que les futures réglementations permettent de conserver cette pratique vertueuse.

Recommandation 8

Les Entreprises de l'eau recommandent que la valorisation agronomique des boues, bonne pratique d'économie circulaire, de récupération du phosphore et de stockage du carbone, utile à la préservation des sols, soit pérennisée aux niveaux français et européens.

4

ASSURER UN FINANCEMENT DURABLE DES SERVICES D'EAU

Les besoins d'investissements dans les services publics d'eau et d'assainissement progressent en raison du sous-investissement chronique dans les services d'eau et d'assainissement, de l'adaptation au changement climatique et de la montée en puissance de la réglementation en matière de qualité de l'eau.

Estimation des dépenses supplémentaires des services d'eau et d'assainissement en Europe (par an et en moyenne)

Source : rapport FP2E/BDO 2023



+ 20%
entre 2015 et 2030



+ 28%
d'ici 2030

Recommandation 9

Les Entreprises de l'eau demandent une mobilisation renforcée des fonds européens pour favoriser la mise en œuvre rapide de projets de transition hydrique dans les territoires.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource et de crise hydrique majeure en Europe, les Entreprises de l'eau estiment que les acteurs publics et privés sont complémentaires pour

rechercher des solutions concrètes et innovantes, grâce à la mise en concurrence qui stimule l'innovation économique, technique, sociale financière, dans l'intérêt général.

Recommandation 10

Les Entreprises de l'eau demandent que les performances des services, que les opérateurs soient publics ou privés, soient évaluées sur des critères transparents, à échéances régulières.





Les 10 demandes des Entreprises de l'eau

- 1 Elles recommandent la prise en compte de l'impact sur la ressource en eau de l'ensemble des politiques publiques européennes, en particulier au regard de ses usages dans les secteurs industriel et agricole.
- 2 Afin de soutenir une ambition forte en faveur de l'accompagnement de la transition hydrique dans les territoires, les Entreprises de l'eau souhaitent que les institutions européennes soutiennent concrètement les initiatives des acteurs locaux pour l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau.
- 3 Elles recommandent la mobilisation de solutions innovantes visant notamment à économiser l'eau, réduire les fuites sur les réseaux d'alimentation et recycler les eaux usées traitées pour limiter l'utilisation de l'eau potable mais aussi diminuer les prélèvements sur la ressource.
- 4 Elles recommandent que les institutions européennes accompagnent les efforts d'investissements des collectivités pour rattraper les retards pris en matière d'adaptation ou de renouvellement des équipements.
- 5 Les Entreprises de l'eau insistent sur la nécessité d'actions volontaristes pour réduire les micropolluants à la source, en particulier dans les périmètres de protection des captages.
- 6 Les Entreprises de l'Eau demandent l'harmonisation des critères de potabilité de l'eau, dans l'intérêt des collectivités territoriales et des citoyens.
- 7 Elles recommandent de mobiliser l'innovation pour renforcer l'économie circulaire, contribuer à l'objectif de neutralité énergétique et monter en puissance sur la production de ressources vertes issues du traitement des eaux usées.
- 8 Les Entreprises de l'eau recommandent que la valorisation agronomique des boues, bonne pratique d'économie circulaire, de récupération du phosphore et de stockage du carbone, utile à la préservation des sols, soit pérennisée aux niveaux français et européens.
- 9 Les Entreprises de l'eau demandent une mobilisation renforcée des fonds européens pour favoriser la mise en œuvre rapide de projets de transition hydrique dans les territoires.
- 10 Les Entreprises de l'eau demandent que les performances des services, que les opérateurs soient publics ou privés, soient évaluées sur des critères transparents, à échéances régulières.

Contacts :

Aurélie Colas,

déléguée générale de la FP2E
aurelie.colas@fp2e.org

Dominique Gatel,

président la Commission des affaires européennes de la FP2E
dominique.gatel@veolia.com

Denis Bonvillain,

membre de la Commission des affaires européennes de la FP2E
denis.bonvillain@veolia.com

Alexandra de Schonen,

membre de la Commission des affaires européennes de la FP2E
alexandra.deschonen@suez.com



FP2E LES ENTREPRISES
de l'eau

FP2E
19 Avenue de Messine 75008 Paris
Tél : 33(0) 1 53 70 13 58
E-mail : fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org